



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

**PLAN DE PREVENTION DU RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN
(Eboulements rocheux) à BARGES**

A V I S

Par arrêté n° DIPPAL-B3-2012/207 du 4 décembre 2012, le Plan de Prévention du Risque Mouvement de Terrain (éboulements rocheux) sur la commune de BARGES est approuvé.

La décision et le plan correspondant peuvent être consultés à la mairie de BARGES, au siège de la communauté de communes des Pays de Cayres et Pradelles, à la Direction départementale des territoires et à la Préfecture de la Haute-Loire (bureau du contrôle de légalité et des affaires juridiques).